

DÉLIBÉRATIONS



PROCES VERBAL

Le conseil municipal d'Orléat s'est réuni le neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT Maire d'Orléat, dûment convoqué le 3 Décembre 2024.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Membres ayant donné procuration
BRUSSAT ELISABETH	x		
DOLCEMASCOLO LAURENT	x		
LACHAMP Patricia	x		
ROUDIVANT Jean-Louis		X	A donné procuration à D.MAURIN
DESSIMOND Céline	x		
ROBIN Christian	x		
MAURIN Daniel	x		
MARECHAL Sylvette	x		
MARQUES Nicole		x	A donné procuration à C.DESSIMOND
COINTE Grégory	x		
CARRE Sophie		x	A donné procuration à L.DOLCEMASCOLO
CHABANAT Rémy		x	A donné procuration à E.BRUSSAT
DAUDUIT Cédric	x		
BOURBONNAUX Anthony	x		
MONTAGNIER Patricia		x	
YVERNAULT Stéphanie	x		
FERRIER Héloïse	x		
SERIER Laurent	x		
SAUZEDDE Véronique	x		

A été nommé secrétaire de séance : Céline DESSIMOND

Procurations :

Mme Nicole MARQUES à Céline DESSIMOND
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Jean-Louis ROUIDANT à Daniel MAURIN
Rémi CHABANAT à Elisabeth BRUSSAT

Absents : Patricia MONTAGNIER

Ordre du jour	Délibérations n°	Unanimité	Contre	Pour	Abstention
Marché de Maitrise d'œuvre d'assainissement 2025	2024/12/77	X			
SMACFA : Demande d'Adhésion au centre de gestion FPT	2024/12/78	X			
CCDEA : Transfert de compétence d'action sociale d'intérêt communautaire	2024/12/80	X			
Décision modificative : Budget Commune	2024/12/81B	X			
Budget Commune assainissement et GI Admission en non valeur	2024/12/82	X			
Budget Commune : Emprunt	2024/12/83			17	L.SERRIER n'a pas pris part au débat et au vote

Marché de maîtrise d'œuvre assainissement 2025

Madame le Maire rappelle que conformément au tableau de programmation des travaux d'assainissement, il y aurait lieu de désigner une maîtrise d'œuvre pour les travaux de 2025. Madame le Maire donne lecture de la proposition du cabinet EGIS. Vote à l'unanimité.

Demande d'adhésion au Centre de Gestion FPT : SMACFA

Madame le Maire expose que le SMACFA (Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont Auvergne Métropole) souhaite adhérer au Centre de Gestion FPT. Conformément à l'article 30 du décret n°85-643 du 28 juin 1985 les communes doivent être consultées sur cette demande d'adhésion d'émettre un avis. Avis favorable. Vote à l'unanimité.

CCEDA : Transfert de compétence d'action sociale d'intérêt communautaire

Madame le Maire expose au conseil municipal que la prise en compte de l'action sociale à une échelle territoriale élargie est indispensable pour répondre collectivement et impartialement aux problématiques telles que le vieillissement et l'isolement des personnes fragiles et précise que la prise de cette compétence vient en complément de l'action sociale menée par la commune. Vote à l'unanimité.

Décisions modificatives : Budget Commune

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il aurait lieu d'ajuster les prévisions budgétaires et donne lecture des virements de crédit. Vote à l'unanimité.

Budget Commune, assainissement et Gestion immobilière : Admission en non-valeur

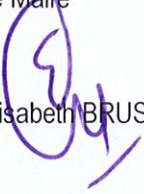
Madame le Maire informe le conseil municipal que le service de gestion comptable a transmis un état d'admission en non-valeur pour le budget assainissement pour un montant de 689.93€, budget GI pour 701.66 et budget commune pour 940.70€. Madame le précise qu'il s'agit de titre de recette qui n'ont pu être recouvrées. Vote à l'unanimité.

Budget Commune : Emprunt

Madame le Maire rappelle les travaux de réhabilitation du presbytère. Madame le Maire donne lecture les propositions reçues par le crédit agricole et caisse d'épargne. Madame le Maire propose de retenir le crédit agricole. Vote à la majorité absolue (L.SERIER n'a pas pris part au débat et vote)

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT



La secrétaire

Cécile DESSIMOND



